5 SUSPENSION

5.1 Avant : combinés « coussin pneumatique-amortisseur télescopique », valve de nivellement, barre stabilisatrice

5.2 Arrière :

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, valve de nivellement, bielles de retenue de pont, barre stabilisatrice.

5.3 Essieux relevables ou délestables : /

5.4 Suspension spécifique : En option : possibilité d'abaissement du véhicule agissant sur l'ensemble des coussins de suspension, par une commande à impulsion au tableau de bord.
Cet équipement est obligatoire pour les véhicules aménagés pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La suspension revient automatiquement en position route à 15 km/h ou est asservie aux portes et au frein de point d'arrêt

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : 18,12 en version 5A - 21,136 en version 6A et 23,094.en version 7A

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues AV et AR (type I-I).

7.2 Répartiteur de freinage : non.

7.2.1 Dispositif antibloqueur des roues : oui, en série (catégorie 1).Dispositif comportant un capteur par roue ; régulation individuelle à l'AR, régulation individuelle modifiée à l'AV. U n voyant orange au tableau de bord signale toute défaillance
En option : dispositif anti-patinage (ASR).

7.3 Frein de secours : indépendance des circuits.

7.4 Frein de stationnement : cylindres à ressorts sur l'essieu 2.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.(ressorts)

7.6 Assistance des freins : sans objet

7.7 Réservoirs de fluide ou d'énergie :
- air comprimé: 1 de 30 litres pour circuit AV, 1 de 30 litres + 1 de 15 litres pour circuit AR, servitudes: 1 de 30 litres + en option 1 de 15 litres pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : témoins optiques rouges sur planche de bord et témoin acoustique

7.7.2 Paramètres mesurés pour l'alarme : chute de pression ; défaillance de l'antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par actionnement de la clef de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à disques

7.8.2 Frein de secours : à disques

7.8.3 Frein de stationnement : à disques

7.9 Ralentisseur :

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : sans

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : ralentisseur électrique

8 CARROSSERIE

8.1 Description sommaire de la carrosserie : autocar

8.1.2 Aménagements particuliers : en option(*)
- Double vitrage
- Chauffage autonome
- Air conditionné
- Roue de secours
- Réservoirs à carburant (voir 3.12.2)
- Rack à bagages
- Siège convoyeur en avant de la séparation avant droite
- Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite (Art.53 – AM 02/07/82 mod.) :
 - 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite)
 - 1 ou 2 packs UFR (Unité en Fauteuil Roulant), incluant une plate-forme élévatrice.
 - 2ème porte de type A ou D
 - Système d'abaissement du véhicule.
 - Possibilité :
 - 1 banquette basculante située dans l'emmarchement milieu
 - 2 ou 4 sièges à assises relevables installés dans l'espace UFR.
 - 1 ou 2 podiums démontables, équipés chacun de 4 places assises

(*) NOTA : le poids du véhicule augmente avec les options ci-dessus.

8.1.2.1 Soutes et coffres à bagages :

VOLUME MAXIMAL DES SOUTES (m³)

Version	Type de 2ème porte	Option	SOUTES		
			Nombre	Emplacement	Volume
5A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	3,26
	A ou D				3
6A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	5,35
	A ou D				5,1
7A	M ou N ou S1 ou S2	Sans	1	dans l'empattement	6,35
	A ou D				6,09

Option pouvant diminuer le volume des soutes
- Plate forme élévatrice = -1m³

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : caisse autoportante de conception mixte alliant des profilés et tôles emboutes assemblés par soudure.

8.2.2 Protection contre l'incendie : oui.

8.2.3 Trappes d'évacuation des fumées : au minimum 1 trappe d'évacuation des passagers dans le toit.

8.3 Nombre de places :

8.3.2 Places adultes :

FOURCHETTE DES AMÉNAGEMENTS TYPES

Version	Type de 2ème porte	Nombre de pl. assises y compris conducteur		Nbre maxi de places debout correspondant au maxi assis	Nombre total de places	
		Maxi	Mini		Maxi	Mini
5A	M ou S1	52** 51*	40	25	77	40
	N ou S2	52**	38	25	77	38
	D	52** 51*	38	25	77	38
	A	52** 51*	38	25	77	38
6A	M ou S1	60** 59*	48	29	89	48
	N ou S2	60**	50	29	89	50
	D	60** 59*	50	29	89	50
	A	60** 59*	50	29	89	50
7A	M ou S1	64** 63*	52	31	95	52
	N ou S2	64**	50	31	95	50
	D	64** 63*	50	31	95	50
	A	64** 63*	50	31	95	50

* avec siège convoyeur - ** sans siège convoyeur

8.3.1 Places debout : en option, avec équipement en poignées de maintien.
ce véhicule peut recevoir un maximum de 31 places debout

8.3.3 Surface S0 = 21 m² en version 5A - 24 m² en version 6A et 26 m² en version 7A

8.4 Sièges :

8.4.1 Nombre total : correspondant aux aménagements types décrits au point 8.3.1

Version	Type de 2ème porte	NOMBRE DE SIÈGES OU BANQUETTES		
		Banquette 2 places		Banquette 4 à 5 places
		Maxi	Mini	
5C	M ou S1	23	17	1
	N ou S2	23	16	1
	D	23	16	1
	A	23	16	1
6C	M ou S1	27	21	1
	N ou S2	27	22	1
	D	27	22	1
	A	27	22	1
7C	M ou S1	29	23	1
	N ou S2	29	22	1
	D	29	22	1
	A	29	22	1

8.4.2 Équipements particuliers :
Siège du conducteur : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points.
Sièges des passagers : équipés de ceintures de sécurité 2 points, sauf pour les sièges derrière le conducteur et en arrière des puits d'escalier, qui reçoivent des ceintures de sécurité 3 points ;
- en option, possibilité de sièges équipés de ceintures de sécurité 3 points à toutes les places, sauf sièges à assise relevable et banquette basculante.

Banquette arrière : 4 ou 5 places
- avec sièges entité e2-9019 ceinture 2 points ou 3 points
- avec sièges de série : ceinture 3 points

Siège convoyeur en option : équipé d'une ceinture de sécurité 3 points
Rack à bagages : impose des ceintures 3 points en arrière de celui-ci.
Aménagement pour l'accessibilité des véhicules aux personnes à mobilité réduite :
- 2 sièges PMR (Personne à Mobilité Réduite) équipés de ceintures de sécurité 2 ou 3 points.
- 1 ou 2 Pack(s)UFR: impose une séparation et des ceintures 3 points en arrière de celui-ci
L'emplacement pour le fauteuil roulant est équipé de système de retenue du fauteuil et de son occupant.
- En option :
 - Banquette 2 places basculante, située dans l'emmarchement milieu, équipée de ceinture de sécurité 2 points
 - Sièges à assise relevable équipés de ceinture de sécurité 2 points

Sièges décalables : non.
Sièges à dossier inclinable : en option.

8.5 Portes :

8.5.1 Nombre, disposition et fonction :

Version	Portes placées sur les faces latérales						Porte sur la face arrière
	A l'avant		Médiane		A l'arrière		
	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	Côté gauche	Côté droit	
5A 6A 7A	/	1 M ou N	/	1 M ou N ou S1 ou S2 ou 1D ou 1A	/	/	/

8.5.2 Fermeture : verrouillage à clé, en option : à commande centralisée.